

Les outils contractuels proposés aux branches relatifs à la formation professionnelle

Conseils régionaux

CPRDOFP

Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et des Formations Professionnelles

Objet : définir une programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, assurer le développement cohérent de l'ensemble des filières de formation. Il comporte des actions d'information, d'orientation...

Code de l'Education L214-13

Publics : jeunes et adultes (actifs et demandeurs d'emploi)

Conventions avec les OPCA / OPACIF

Conventions financières de partenariat d'actions de formation continue dont l'objet est de renforcer les compétences et les qualifications.

Publics : salariés

Etat / Ministère chargé de l'Emploi DGEFP / DIRECCTE

EDEC - ADEC

Engagement de développement de l'emploi et des compétences

Outil contractuel entre l'Etat et les branches professionnelles (partenaires sociaux et OPCA) visant à impulser et à encourager les projets de développement de l'emploi et des compétences (stratégies de ressources humaines, sécurisation des parcours, lutte contre les discriminations, anticipation des mutations économiques...).

Publics : entreprises et salariés

Branche du spectacle vivant :

- EDEC en 2006, reconduit en 2014 pour 3 ans
- ADEC en 2009

Contrats d'objectifs

Ces accords tripartites (Etat, régions, branches professionnelles) fixent les objectifs de développement et de coordination des différentes voies de formation professionnelle, et notamment de formation professionnelle alternée. Ils peuvent comporter des actions en faveur de l'emploi.

Leur appellation varie selon les régions, exemples :

- COT : Contrats d'Objectifs Territoriaux
- COEF : Contrats d'Objectifs Emploi Formation

Publics : tous publics (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi)